

Bibliothèque Parlement

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST-HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 24 Décembre 1891

No. 40

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

L. N. LUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouvez le meilleur assortiment.

PAQUETTE & MERERIE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et ourrage exécutés sous le plus court délai.

Où n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisins de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le sousigné continue toujours son commerce de spécialité en

Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,

(En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fornaises et Poêles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries / Décorations de plafonds / Bordures /

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenu à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUK TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

BELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. — Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

C. ROUILLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Grn, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

TOUS LES ARTICLES NECESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^{ue}.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'ECHO, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président.

ADMISSION DES MEMBRES

Quand un homme se présente pour être admis dans une société de secours mutuel, il importe de lui demander qui il est et d'où il vient : on ne saurait prendre trop de précautions pour connaître son passé avant de l'admettre dans une association qui ne doit compter dans ses rangs que des hommes laborieux, honnêtes, irréprochables. Si cet homme habite, depuis quelque temps déjà, la paroisse, il est facile d'obtenir, dans le délai qui doit s'écouler entre sa présentation et son admission, des renseignements précis ; mais s'il arrive depuis peu d'une autre résidence, on se trouvera souvent embarrassé et on fera sagement d'exiger, comme le fait notre Union St-Joseph, un séjour plus prolongé—six mois ou un an—ou bien, un certificat attestant la bonne conduite de l'aspirant aux divers endroits de son domicile antérieur. Dans tous les cas, l'admission doit être chaudement recommandée par deux notables faisant déjà partie de la Société et par le curé de la paroisse où réside l'aspirant.

Si cet homme qui demande à entrer dans la Société fait encore ou a déjà fait partie d'une autre Association identique par son but et par ses moyens d'action, il n'est pas juste, il serait inutile de le faire attendre pendant un délai quelconque. Dans ce cas, en effet, il est facile d'obtenir, en communiquant avec telle association, tous les renseignements propres à faire connaître ses antécédants comme sociétaire, comme père de famille, comme citoyen.

Dans l'intérêt bien entendu des Sociétés, les conditions d'admission devraient être rigoureusement les suivantes en outre de celles dont nous venons de parler : 1^o L'âge au-dessous et au-dessus d'une certaine limite ; 2^o Un certificat de validité délivré, après sérieux examen, par un médecin de la Société ; 3^o Paiement d'une mise d'entrée graduée suivant l'âge ; 4^o Un certain délai, après l'admission, pendant la durée duquel le nouveau membre ne saurait avoir droit aux bénéfices.

Comme mesure de prudence, l'aspirant doit être âgé d'au moins 20 ans et ne pas dépasser de beaucoup la quarantaine : autrement, les risques étant plus considérables en dehors de ces limites, la maladie et de la mortalité seraient augmentées dans une proportion considérable. De même, accepter sans contrôle médical effectif un nouveau membre qui, par sa mauvaise santé, par des prédispositions héréditaires ou autrement, viendraient imposer une charge cer-

taine, ce serait faire preuve d'une imprévoyance inqualifiable.

Le prix d'entrée, lui, doit être gradué de façon à ce que le membre plus âgé compense, par son apport, la plus grande fréquence probable de la maladie et son plus court séjour dans la société. A notre sens, le meilleur mode et le plus juste serait d'exiger une mise uniforme pour l'entrée, mais une répartition, d'après l'âge, de la contribution mensuelle.

La fixation d'un délai quelconque, après l'admission, pendant lequel on ne peut participer aux bénéfices, est une mesure nécessaire, indispensable même—et qui n'aurait jamais dû disparaître,—comme complément des conditions premières :

Il faudra bien y revenir avant longtemps, comme aux autres bonnes vieilles coutumes aussi disparues grâce à la concurrence de nos rivales modernes trop prodigues du *laissez faire* et pas assez soucieuses de l'avenir.

Correspondance

Nous avons sous les yeux bien des lettres qui nous honorent et nous touchent profondément.

Nous sommes heureux de savoir que notre pensée a été comprise, et que l'*Echo* formera un lien entre nous tous, qu'il deviendra la source de relations affectueuses et utiles entre les administrateurs des diverses sociétés de secours mutuel.

Merci à nos correspondants et pardon si nous ne répondons pas à chacun particulièrement : toute question, toute demande de renseignements sera cependant l'objet d'un examen, d'une solution, d'une réponse. Le plus souvent, nous dépouillerons ici, publiquement, notre correspondance, et nous répondrons par la voie du journal afin que chacun puisse profiter, dans l'intérêt de nos belles associations, des observations, des idées nouvelles, des enseignements qui résulteront de cet échange de pensées.

Nous reproduisons ci-dessous deux correspondances reçues tout dernièrement d'amis en dehors de St-Hyacinthe.

« Votre journal fait déjà et fera toujours plus de bien que vous ne pensez. En reproduisant, même succinctement, les statuts que chaque association doit s'empresser de vous transmettre, nous pourrions plus facilement modifier les nôtres s'il y a lieu.

« Ce seul bienfaisant résultat prouve l'utilité

sinon la nécessité, pour nous, de vous encourager dans votre œuvre. Les associations, comme les individus, ont certainement besoin de communiquer entre elles ; chacune doit en reconnaître le besoin impérieux dans les circonstances actuelles surtout. En effet, la rude concurrence que nous font les sociétés étrangères à ce pays, à notre langue, à notre religion ; bien plus, les principes d'organisation et d'administration de ces sociétés alléchantes, toutes de promesses et que, par une longue expérience acquise dans nos institutions, nous savons impuissantes à se maintenir, font que nous devons combattre *ensemble* ces modernes gâcheurs. Tout en combattant, nous nous fortifierons, l'expérience et les essais de chacune d'entre nous profitant aux autres désireuses de copier, non pas ce qui est plus et même trop avantageux aux sociétaires, mais ce qui est indispensable à l'existence de l'association...

“ Je regrette cependant que, pour un motif que je ne connais pas, vous ne dénonciez pas assez fortement, par une critique sévère et en les nommant, les associations dont j'ai parlé plus haut. Ce serait rendre un véritable service à ceux de nos frères aveuglés par des promesses qu'on n'est pas en état de tenir ou séduits par l'éclat d'une administration bruyante, généreuse au point d'être extravagante. Parmi ces dernières, il ne faudrait pas aller bien loin pour en trouver qui paient, en salaires seulement, à nombre égal de sociétaires, une somme triple et même quadruple de celle que vous payez vous-même.

“ Moi-même qui vous écris, je fais partie d'une association que l'on appelle mesquine parce qu'elle n'est pas extravagante, qui a payé tous ses malades mais *ceux-là* seulement, qui paye un salaire nominal et dont le dernier exercice financier n'a été que bien juste satisfaisant ; de même pour votre Union St-Joseph si je ne me trompe.

“ Comment donc peut-on se maintenir ailleurs, en payant nécessairement plus pour maladies si on est généreux et beaucoup plus pour l'administration si on est extravagant.....

“ Pour nous qui considérons nos vieilles sociétés comme les plus solides parce qu'elles sont les plus économiques, je suis d'avis qu'il ne suffit pas qu'une institution soit bonne et bien appréciée de ceux qui la connaissent pour qu'elle fasse son chemin ; il faut prouver son excellence et, l'ayant fait, essayer tous les efforts pour la propager. L'on perdrait un temps précieux en attendant qu'elle se révèle par ses bien-

faits. C'est pour ce motif, je le répète, que je vois avec plaisir votre journal s'établir comme un lien moral entre nous et promouvoir nos intérêts.

“ Si, comme on l'a dit, l'union fait la force, notre communion d'idées, de sentiments, d'aspirations devra être un agent puissant de succès et de victoire.

“ Veuillez me croire votre ”

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le numéro du journal *l'Echo* que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. C'est une excellente pensée que vous avez mise en pratique à St-Hyacinthe, en fondant ce Recueil populaire destiné à relier entre elles les Sociétés de Secours mutuel ; car, en faisant appel à l'expérience des sociétaires, en les conviant à prendre part à la rédaction de ce recueil, vous les mettez en communication d'idées ; et tout ce qu'une Société aura imaginé, réalisé de bon sera porté à la connaissance des autres qui pourront en faire leur profit.

Pour mon compte, je serai heureux de contribuer à la propagation et à la prospérité du journal qui vous occupe ; de plus, je me ferai un devoir de vous communiquer tout ce qui, dans mon esprit, pourra avoir quelque utile pratique pour les sociétés de secours mutuel.

Peut-être, en attendant, vous serai-je agréable en faisant connaître dès aujourd'hui que, relativement à l'admission des femmes, je pense comme vous. Le cœur ni même les raisons financières ne sauraient admettre les craintes qui ont fait exclure jusqu'ici la portion la plus fragile, la plus délicate de la famille, je veux dire la femme, les enfants et les vieillards.

Entourer le mari de tous les soins que réclame son état de maladie, lui prodiguer les médicaments, les visites de ses co-associés et laisser sans soins, sans secours la femme et les enfants quand ils sont malades, n'est-ce pas quelque chose de contraire à l'humanité ? D'ailleurs, la femme n'est-elle pas la Providence de la famille ? N'est-ce pas sur sa tête que roulent toutes les affaires intérieures du ménage ?... Donc, prévenir le mal chez la femme, le combattre énergiquement s'il vient à se déclarer, c'est rendre un service signalé à la famille entière.

J'aurai peut-être à revenir sur la nécessité d'admettre non seulement la femme mais la famille entière aux bienfaits de l'Association. Et, si nous parvenons à faire adopter cette idée par un certain nombre de Sociétés de Secours mutuel, il faudra vous féliciter d'avoir fondé le

journal qui aura contribué à produire cet heureux résultat.

Veuillez me croire, en attendant, Monsieur le Directeur, votre bien dévoué etc., etc.

Comité de Régie

DIMANCHE, 13 DÉCEMBRE.

Présidence de B. O. Béland, écr., président.

Présents : MM. J. A. Casavant, O. Piché, M. Côté, D. Dumaine, F. Decelles, D. Lapierre, L. Cordeau, J. Benoit, J. A. Côté et J. A. Cadotte.

Après lecture, M. D. Dumaine propose que le dernier rapport soit approuvé ; secondé par M. O. Piché et agréé.

Demandes d'admissions et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Napoléon Blanchard, sculpteur, 20 ans. St-Hyacinthe
Moïse Guilleri, cordonnier, 28 ans. Providence
Tanorède Frédéric, " 21 ans. St-Hyacinthe

Applications pour bénéfices de MM. :

Raphael Ledoux, 10 décembre.

Damien Bouchard, 9 "

Joseph Picard, 5 "

Jos. Z. Blanchard, 12 "

Résolu de payer aux malades suivants :

Victor Sévigny, du 19 nov. au 8 déc.....\$5.00

Michel Larochelle, du 29 nov. au 13 déc..... 6.00

Anth. Lamoureux, au 13 déc. ... 3.00

Résolu que la contribution pour décès A. Choquet, soit de 55 centins payable 30 centins en janvier et 25 centins en février.

Résolu que le secrétaire-trésorier soit chargé de veiller à ce que les diverses formules distribuées, soit à St-Hyacinthe, soit dans les succursales, soient employées à leur usage respectif seulement, que telles formules soient numérotées, si nécessaire, pour contrôler plus efficacement leur emploi approprié. que chaque succursale soit avertie d'avoir à faire remise, chaque mois le cas échéant, en la manière la plus économique, des fonds et autres papiers qu'elles sont tenues de transmettre par la poste, 1o en n'envoyant plus jamais de pièces de monnaie sous enveloppe ; 2o en n'envoyant plus de timbres-postes ; 3o généralement, en évitant, quand telle transmission ne doit pas souffrir de retard, les frais de port ou en agissant comme pour soi-même, en réduisant ces frais autant qu'il est possible de le faire.

À l'avenir, les envoyeurs resteront responsables de leurs envois jusqu'à concurrence du montant par eux payé en plus, faute de se conformer à la règle ci-dessus. Les timbres postes ne seront plus acceptés que rarement et lorsque transmis occasionnellement en paiement de sa contribution par un membre absent.

Et le comité s'ajourne.

DIMANCHE, 20 DÉCEMBRE 1891.

Présidence de B. O. Béland, écr., Président.

Applications pour bénéfices de MM.

Napoléon Ragnière, 12 décembre.

Rémi Tétreault, 15 "

Louis Loïselle, 13 "

Résolu de payer—Aux malades... ..\$74.50

La " Tribune " (annonces décès)..... 1.25

Paquette et Godbout (boîtes à scrutin etc.) 7.00

Dr Cheval (examens)..... 4.00

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

Azarie Leduc, cordonnier, 20 ans. St-Hyacinthe

Prosper F. Mercier, menuisier, 29 ans. "

Albert Manny, cordonnier, 35 ans. "

Théodore Joubert, menuisier, 42 ans. St-Athanase

Geô. Normandin, sacristain, 32 ans. "

Geo. Elphège Hêtu, huissier, 31 ans. St-Liboire

Jean Bte McNulty, marchand, 39 ans. Ange-Gardien

Ludger Maynard, cultivateur, 34 ans. "

Joseph Doré, marchaad, 32 ans. "

Joseph Ménard, cultivateur, 28 ans. "

Ludger Roy, " 25 ans. "

Et le comité s'ajourne.

Santé

On hésite souvent à consulter le médecin pour ces petits accidents qui pourtant, faute de soins, peuvent s'aggraver et devenir d'ingereux. Parfois, pour les contusions ou les plaies, quelle que soit leur origine, on s'arrête à des donneurs de conseil qui prétendent connaître ou avoir par devers eux un sûr moyen de guérison. Je vous parlerai peut-être un jour de ces prétendus guérisseurs de toutes sortes qui font métier de soigner aux risques et périls du public — charlatans endiables que je m'efforcerai de démasquer, sans me dissimuler la difficulté de cette tâche, en arrachant le bandeau de la crédulité publique.

J'arrête seulement, pour aujourd'hui, ma pensée sur toutes les personnes qui ont l'imprudence, avec les meilleures intentions du monde, de donner des conseils, d'indiquer ou d'offrir je ne sais quels baumes, quels onguents, d'origine et de composition mystérieuses et qui seraient propres, d'après elles, à guérir tous les maux. Gardons-nous donc, une bonne fois, de recourir à toutes ces médications inactives ou dangereuses qui laissent grandir le mal sans obstacle ou qui fournissent un nouvel aliment à l'inflammation.

Je sais qu'on a bien de la peine à se soustraire à tous ces conseils et que, si vous avez un doigt enveloppé, chacun vous offre son remède. Les médecins eux-mêmes, paraît-il, ne peuvent échapper aux offres de guérison de leurs clients.

qui veulent absolument appliquer leur onguent de famille.

J'ai connu un voisin qui, ayant négligé de consulter la faculté, a laissé grandir un phlegmon de la main, en appliquant je ne sais quel palliatif indiqué par un ami et, quand la médecine est venue à son aide, le mal était déjà fort grave : une abondante suppuration s'était établie, des opérations successives, de longs et douloureux pansements étaient devenus nécessaires plusieurs fois par jour. Peu après, le patient succombait victime, par sa négligence, d'un mal qui pouvait guérir, sans doute, si on eût suivi les prescriptions de la science.

Que cet exemple nous serve de leçon.

L'Eglise catholique possède le signe de la sainteté

Nous venons de dire que les temps modernes ressemblent aux temps anciens sous le rapport des difficultés qui s'opposent à la propagation du catholicisme ; il s'agit de justifier cette assertion.

Indépendamment des obstacles qu'offrent la nature même de la religion chrétienne et la résistance de la matière qu'elle devait s'assimiler, les ouvriers de la vigne du Seigneur en trouvent aujourd'hui bien d'autres encore dans les machinations des protestants. Nous n'avons besoin que de citer le fait, connu de tout le monde, de la persécution excitée au Japon par les Hollandais contre les missionnaires et les nouveaux chrétiens, persécution qui coûta la vie à plus de deux millions de catholiques japonais. Plus tard, quarante jésuites qui se rendaient au Brésil furent pris à bord d'un vaisseau marchand et massacrés en mer par un capitaine hollandais ; l'année suivante, Pierre Diaz et onze de ses compagnons, étant tombés dans les mains des calvinistes, éprouvèrent le même sort. Aujourd'hui les moyens pécuniaires dont les missionnaires catholiques peuvent disposer n'approchent pas de ceux que possèdent les protestants. La propagande de Rome n'a que 7,500,000 francs de revenu. Les recettes de la société de Lyon s'élèvent à 3,000,000. La ville de Londres seule fournit aux missionnaires protestants plus d'argent que tous les pays catholiques réunis n'en donnent aux leurs. Aussi voyez la différence des traitements. Celui d'un missionnaire protestant est de 6,112 francs ; s'il est marié, il reçoit en sus 1,015 francs pour sa femme, et 508 francs pour chacun de ses en-

fants. Quant aux catholiques, l'abbé Dubois s'étant plaint, en 1832, que les missionnaires aux Indes n'avaient pas de quoi vivre, proposa d'accorder à chaque évêque 1,00 francs par an ; à tout curé européen d'une paroisse de 3,000 âmes 750 francs, et à tout prêtre indigène 500 francs ; il ajoutait que, de cette manière, ils seraient parfaitement contents. On voit par là qu'un évêque catholique ne vaut pas tout à fait deux femmes de missionnaires protestants. Il faut cependant avouer que le gouvernement anglais accorde parfois un certain appui aux missionnaires catholiques, parce qu'il éprouve le besoin de convertir les habitants de ses colonies, et qu'il connaît le peu de succès des protestants sous ce rapport.

Mais un autre miracle, tout aussi grand que la propagation primitive du christianisme, se passe sous nos yeux ; c'est l'existence même de l'Eglise catholique. Qu'il est grand le nombre de ses ennemis ! Elle est l'objet de la haine des esclaves du péché, à cause du zèle avec lequel elle poursuit le vice ; de celle des despotes, à cause de la constance avec laquelle elle maintient les droits de la conscience ; de celle des indifférents, à cause de la vigueur avec laquelle elle soutient le principe qu'il n'y a qu'une seule manière d'arriver au salut ; de celle des sages du monde, à cause de la persévérance avec laquelle elle dévoile les sophismes de leur fausse sagesse. Ces ennemis ne se présentent pas isolément devant elle ; quoique toujours en guerre les uns avec les autres, ils font cause commune dès qu'il s'agit de l'Eglise. Luthériens et réformés, unitaires et quakers, mystiques et rationalistes, hérétiques, schismatiques, indifférents, francs-maçons, jeune Allemagne, panthéistes, athées, tous ont contracté une étroite alliance qui n'est pas sans pouvoir ; plus d'un souverain prête à cette ligue, souvent sans s'en douter, l'épée qui lui a été confiée par Dieu pour punir les criminels ; elle a dans ses mains la presse qu'elle remplit de calomnie contre l'Eglise catholique et contre son chef ; dans les pays protestants, elle dispose de la censure qui approuve les plus grands outrages contre l'Eglise catholique, et efface impitoyablement les réponses les plus modérés. La presse, témoin les 5 millions d'exemplaires des Œuvres de Voltaire, Rousseau et Diderot, publiés en France pendant la restauration, la peinture, la sculpture, mettent leurs forces à la disposition de l'alliance contre l'Eglise. En Allemagne, elle va plus loin encore ; elle a trouvé moyen de s'emparer de quelques sièges épiscopaux, en y pla-

çants des sujets qu'elle sait être dépourvus, non seulement de la capacité, mais même de la volonté de remplir leurs devoirs. Et quelles sont les armes que l'Eglise possède pour combattre ces légions hostiles ? Y a-t-il un seul des puissants de la terre qui lui ait offert son épée pour la défendre ? Nous avons bien entendu dire qu'on avait embrassé la cause du sultan, mais non point qu'on soit entré en lice pour l'Eglise. Abandonnée de tout secours humain, privée de tous moyens naturels, l'Eglise est là et verra tomber des milliers à droite et des milliers à gauche, si elle n'était pas protégée de Dieu. Quel est au contraire le spectacle qui se présente à nos yeux.

Qualités nécessaires à un chef d'industrie

Pour former avec quelques chances de succès un établissement industriel, il faut nécessairement posséder des qualités qui ne sont point le partage de tout le monde : d'abord l'activité, l'instruction et la prudence. Sans doute ces trois qualités sont nécessaires aussi, l'ouvrier, mais il faut que le chef d'entreprise les possède à un degré supérieur. Son activité doit être plus intelligente et son instruction plus étendue, et chez lui la prudence doit embrasser, bien plus d'objets et les voir de bien, plus haut. L'économie ne se borne plus pour lui à la sage administration de ses intérêts personnels, elle s'élève à toutes les combinaisons que peuvent réclamer les affaires les plus compliquées.

Outre ces qualités, il faut que le chef d'une entreprise industrielle possède l'esprit d'ordre, l'esprit des affaires, l'esprit d'ensemble et de détails.

L'esprit d'ordre, dit M. Mathieu de Dombasle, est cette disposition au moyen de laquelle un homme soumet aux règles qu'il s'est imposées l'emploi de son temps aussi bien que de ses capitaux, et qui fait qu'il apporte des soins constants à rendre clairs à ses propres yeux tous les détails de ses travaux et les résultats de ses opérations. Sans esprit d'ordre, on réussit bien rarement à quoi que ce soit dans le monde. Mais il est peu d'hommes à qui cette qualité soit plus indispensable qu'à celui dont le succès dépend de la manière dont opère un nombreux personnel placé sous sa direction.

L'esprit des affaires, dit le même auteur, est la disposition à l'aide de laquelle un homme sait tirer parti de tous les avantages que lui of-

frent les circonstances ; qui fait que, dans chacune de ses transactions, il cède toujours aussi peu qu'il est possible, et obtient autant que les circonstances peuvent le lui permettre. L'homme étranger à l'esprit des affaires exige toujours trop ou trop peu de l'objet qu'il veut vendre ou du travail qui lui est demandé, et il offre toujours trop ou trop peu de l'objet qu'il désire acquérir ou du travail qui lui est proposé. Dans tous les cas, il arrive à un mauvais résultat ; car il n'y a pour lui qu'une alternative : ou traiter avec perte, ou manquer l'occasion. L'esprit des affaires est un don de la nature ; il se développe par l'habitude et par l'expérience. Dans toutes les branches de la production industrielle, ce genre d'habileté contribue au succès d'un établissement ou d'une entreprise, au moins autant que le degré de perfection des procédés que l'on emploie. Tous les fabricants le savent bien, et leurs occupations, dès leur jeunesse, sont dirigées de manière à développer cette faculté.

L'esprit d'ensemble et de détails est cette disposition morale qui rend un homme propre en même temps à embrasser l'ensemble de son affaire afin d'en bien coordonner toutes les parties, et à en suivre tous les détails de manière qu'aucun ne soit négligé et sacrifié à d'autres. Les détails n'ont de valeur que relativement à l'ensemble, en sorte que ce qui est bon dans une combinaison ne vaudra quelquefois rien dans une autre. Mais l'ensemble lui-même ne vaut que par les détails, et par les soins et la perfection avec lesquels ils sont exécutés.

Il faut aussi savoir conduire les hommes ; cette qualité n'est pas aussi commune qu'on pourrait le croire. Rien ne contribue plus au succès d'une entreprise industrielle que le bon vouloir des agents que l'on emploie. Pour obtenir ce bon vouloir, tout en conservant une juste sévérité, il faut réunir à la fermeté du caractère un tact que tout le monde ne possède pas. Il y a des gens qui croient que l'on fait marcher les hommes uniquement à l'aide de l'autorité, comme on fait marcher une machine à l'aide d'un moteur : ces gens-là ont une triste idée de l'espèce à laquelle ils appartiennent ; leur manière de juger leurs semblables, d'où découle naturellement leur manière de les conduire, suppose ou un esprit faux ou un mauvais cœur. Leur conduite recevra tôt ou tard son châtiement. Il n'y a de succès durable dans les opérations auxquelles plusieurs hommes doivent concourir, que pour le chef qui tout en-

leur faisant respecter ses droits, salt mériter leurs sympathies.

SALAIRE

Le salaire est la rétribution accordée à l'ouvrier en échange de son travail.

Il y a quatre principaux modes de rétribution du travail : la coopération, la participation aux bénéfices, le travail à la tâche et le travail à la journée.

On appelle coopération, ou société coopérative de production, une réunion d'ouvriers qui dirigent par eux-mêmes leur travail et s'en partagent le bénéfice à part égale ou proportionnelle entre eux. Cette conception, séduisante à l'imagination, nécessite, pour réussir, des vertus peu communes.

Aussi, l'expérience a-t-elle amené les plus lamentables catastrophes ; s'il y a quelques exceptions, c'est dans les sociétés coopératives de production où une autorité patronale de fait a été instituée par les associés.

La participation est un mode de rétribution du travail dans lequel l'ouvrier, ayant part aux bénéfices, devrait avoir droit de contrôle sur l'entreprise et serait naturellement exposé aux pertes. Ainsi entendue, la participation aux bénéfices semble difficilement réalisable.

Sous ce nom de participation aux bénéfices, on entend encore un système où l'ouvrier ne partage pas les pertes et n'a aucun droit de contrôle, tenant tout de la générosité du patron. En ce cas, la participation aux bénéfices est une véritable prime qui peut exciter l'employé et l'ouvrier à un travail d'autant plus soigné qu'il est plus intéressé.

On entend, par travail à la tâche, un mode de salaire dans lequel la rétribution de l'ouvrier se détermine d'après la quantité des produits fournis par le travail, et non d'après le temps employé. Il est excellent quand il ne conduit pas l'ouvrier à abuser de ses forces ou à négliger la perfection du produit. Son danger est d'amener parfois une grande variation de salaire. Un gain plus considérable donne souvent naissance à des besoins factices qui conduisent à la misère quand le gain diminue. La régularité des salaires est une condition d'aisance dans le ménage, et de bonheur dans le foyer.

Par travail à la journée, on désigne un mode de salaire par lequel l'ouvrier est rétribué selon le nombre des heures de travail. Ce mode est

souvent le seul possible, mais il est imparfait, soit pour les ouvriers, dont il ne récompense pas toujours l'habileté, soit pour le patron, qui trouve difficilement son compte dans un mode où tout dépend à peu près de la conscience des ouvriers.

On peut allier les différents systèmes de rétribution du travail en unissant à un salaire fixe une prime pour la quantité, et une gratification pour la qualité. Cette combinaison est excellente.

Le travail de l'homme n'est pas une marchandise, mais un acte humain ; d'où il suit que la loi morale et l'équité seraient offensées si le salaire journalier tombait au point de ne plus assurer le pain quotidien.

Il faut cependant excepter le cas où le patron ne ferait aucun profit et ne trouverait même plus dans son exploitation les ressources nécessaires à l'honnête entretien de sa maison. Dans ce cas, patron et ouvriers sont en commun victimes d'une nécessité dans laquelle il convient, pour la conservation et le bien de la famille ouvrière, que chacun fasse les sacrifices possibles réclamés par la crise.

Le patron doit donner à l'ouvrier un salaire juste, c'est-à-dire proportionné à son travail, et suffisant autant que possible dans les conditions ordinaires pour subvenir convenablement à ses besoins et à ceux de sa famille. La proportion entre le salaire et le travail est une règle de stricte justice ; la suffisance du salaire pour l'entretien de l'ouvrier et de sa famille est exigée au nom de l'intérêt social et de la charité chrétienne.

Dans la distribution des salaires, comme pour la réglementation du travail, le patron doit encore se conformer aux contrats écrits ou tacites et à la coutume légitime.

Le patron est obligé de se préoccuper de la dilapidation du salaire, source générale du paupérisme. Il peut user de tous les moyens que son autorité lui attribue pour que le salaire soit employé à la subsistance de l'ouvrier, à l'entretien de sa famille, et pour le surplus versé à l'épargne.

Parmi les mesures qui peuvent prévenir la dilapidation du salaire, on peut noter les suivantes : 1^o régler la paye de manière à ce que l'ouvrier n'ait pas le temps de la dépenser aussitôt, et pour cela la fixer au matin d'un jour de travail ; 2^o remettre le salaire, autant que possible, dans les mains de ceux qui ont la charge du ménage, c'est à dire de la mère ou du chef de la maison, avec un billet de paye contenant

le détail du salaire de chacun des membres de la famille ; 3^o se servir de tous les moyens pour éloigner l'ouvrier, quand il vient de recevoir son salaire, des cabarets et des magasins qui l'attirent et l'exposent à des dépenses inutiles, mauvaises ou simplement imprudentes : 4^o user enfin des autres pratiques et industries par l'expérience.

Pour aider l'ouvrier à utiliser son salaire, le patron peut recourir aux institutions économiques qui ont fait leurs preuves, telles que : les caisses de retraites, les assurances sur la vie, les caisses corporatives, etc., qui ont pour but de conjurer la misère et d'aider au bien-être des ouvriers.

UNION ST-JOSEPH DE ST-HENRI

FONDÉE LE 3 JUILLET 1887—INCORPORÉE LE 12 JUILLET 1888

Qualification des aspirants

Etre catholique et n'appartenir à aucune société secrète défendue par l'Eglise Catholique ; avoir une bonne conduite morale et n'être pas adonné à l'usage des boissons enivrantes ; jouir d'une bonne santé ; être âgé de 16 ans au moins et ne pas avoir atteint 45 ans ; résider sur l'île de Montréal.

Obligations des membres envers la société

L'aspirant dépose \$1.00 entre les mains du Secrétaire pour couvrir les frais d'examen du médecin, il paie en outre, s'il est admis membre, la somme de \$2.00 ; les personnes ayant atteint l'âge de 40 ans paient, de plus, comme droit d'entrée, 50 cts pour chaque mois qu'ils ont au-dessus de 40 ans. Les membres paient une contribution de 40 cts par mois et, lorsqu'il y a lieu, une contribution pour la caisse des veuves, laquelle ne peut en aucun cas excéder 60 cts par mois. Tout membre est tenu d'assister à la célébration de la fête patronale, et de donner son adresse au Trésorier-Recuteur, sous peine d'amende. Les membres résidant à Saint-Henri et Sainte-Cunégonde sont tenus d'assister aux funérailles de leurs confrères défunts résidant dans ces municipalités.

Avantages qu'offre la Société

Lorsqu'un membre tombe malade, il a droit à \$3.00 par semaine durant sa maladie ; à sa mort l'Union paie à sa veuve, ou à défaut de veuve, à ses orphelins ou aux héritiers qu'il désigne la somme totale résultant du paiement d'une piastre pour chaque membre participant jusqu'à concurrence de \$600.00.

L'Union paie en outre à chaque enfant d'un membre défunt ayant moins de 12 ans, 75 cts par mois, si ces enfants sont orphelins de père seulement, et \$2.00 par mois s'ils sont orphelins de père et de mère ; elle paie de plus les frais funéraires et \$20.00 pour tout membre qui décède après avoir été admis dans l'Union.

Ces bénéfices sont insaisissables.

Bilan de la Société au 31 octobre 1891

ACTIF		
En caisse,		\$ 1.50
Billets recevables de la ville St-Henri (à 6 0/0)		4561.00
Dépôts à la banque Jacques-Cartier (à 4 0/0)		2484.88
Dû par les membres :		
1 ^o En droits d'entrée	16.38	
2 ^o " Cotisations mensuelles	182.49	
3 ^o " Cotisations décès,	82.00	
4 ^o " Amendes,	21.76	302.53
Mobilier, drapaux, etc.,		566.00
Insignes,		7.00
		<hr/> 7922.91

PASSIF		
Dû à médecins examinateurs,	\$ 62.00	
" à orphelins,	59.40	
Perçu par anticipation :		
1 ^o Cotisations mensuelles,	76.40	
2 ^o Cotisations décès,	13.00	89.40
		<hr/> 210.80
" Surplus ou valeur de la Société,"		<hr/> <hr/> \$7712.11

Nombre de membres au 31 Octobre 1890,	494
" " " " " 1891,	506
Malades secourus dans le semestre,	16
Orphelins " " " " "	17

LE CONGRES CATHOLIQUE EN 1893

Le Cardinal Gibbons de Baltimore ; l'Archevêque Corrigan de New-York ; et l'évêque Waterson de Columbus (Ohio) ont quitté St.-Louis le 4 décembre.

Ces prélats éminents faisaient partie du comité qui doit organiser un congrès catholique en 1893.

Le rapport présenté par le comité a été admis.

Il y aura des délégués pour chaque groupe de 25,000 catholiques dans la même circonscription.

Les Universités, les collèges et les séminaires auront leurs représentants aussi. Le comité aura le droit d'inviter des personnages distingués de tous les pays, quelle que soit leur profession.

Les principaux problèmes soumis aux délibérations seront ceux que l'encyclique du Pape a soulevés.

Voici le programme :

1. Les droits du Travail et les devoirs du Capital.
2. Paupérisme et son remède.
3. La charité publique et privée. Comment les rendre plus efficaces.
4. Sociétés de secours mutuels.
5. Les assurances et les pensions de retraite.
6. Les grèves.
7. La colonisation.
8. L'influence des boissons fermentées. L'intempérance et les moyens préventifs.

L'archevêque Feehan de Chicago est le président du comité qui doit préparer tous les détails du programme. Il fixera aussi la date du Congrès.

UNE VRAIE SENSATION

On connaît la haine-aveugle que les méthodistes en général ont pour la religion catholique. C'est du fanatisme dans toute l'acception du mot.

Or, le Rév. M. Barnes a prêché, lundi dernier, à l'église méthodiste Centrale de Springfield, un sermon qui a jeté la consternation dans le camp des croyants.

Au début, il déclara vouloir écarter tout préjugé.

"Je veux être impartial, dit-il, et en toute sincérité, je dois déclarer que nous ne devons beaucoup à la religion catholique.

"Elle a encouragé les arts, elle a été pour ainsi dire, la seule inspiration pendant nombre de siècles.

"La musique sacrée a fait vibrer les cœurs dans toute la chrétienté.

"Nous lui devons la conservation des Saintes Ecritures."

En finissant, il fit l'éloge des parents catholiques qui font respecter l'Eglise par leurs enfants.

"C'est un exemple que les protestants feraient bien de suivre", ajouta-t-il.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

RIEN NE MEURT

Rien ne meurt ! L'étoile qui tombe
Va se lever sous d'autres cieux ;
Le firmament n'a pas de tombe !
La mort n'habite pas ces lieux.

Rien ne meurt ! la poussière grise
Qui vole et s'abat sur le sol,
Deviendra, demain, sous la brise,
Froment d'or et gai tournesol.

Rien ne meurt ! La feuille s'envole
Au souffle glacé de l'Hiver,
Mais, au printemps, la troupe folle
Orne encor le bois au front vert.

Rien ne meurt ! Un ange sans trêve
Parcourt la terre silencieux,
Les êtres chers qu'il nous enlève
Avec lui regagnent les cieux.

Il c'oisit les fleurs les plus belles
Qu'il craint de voir flétrir soudain,
Et les transplante immortelles
Au sein du céleste jardin.

Les êtres bien aimés qu'on pleure
Planent sans cesse autour de nous ;
Guidant nos pas, surtout à l'heure
Où, las, nous tombons à genoux.

Nous suivons tous la même route
Qui mène à l'immortalité.
Rien ne meurt ? excepté le doute.
Tout revit dans l'éternité.

CHARLES ROGER.

LA GOUTTE D'HUILE

Si l'on met dans un verre d'eau
Une goutte d'huile, on a beau
Mêler le tout, l'huile surnage.
Mes amis, de la vérité
Cette huile nous offre l'image.
Parfois l'homme, en sa vanité,
De l'étouffer sous un mensonge
S' imagine avoir trouvé l'art :
C'est toujours en vain qu'il y songe ;
La vérité luit tôt ou tard.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses, chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Les Empoisonneurs

VIII

LE LIT DE MORT

—Qu'as-tu donc, pauvre sœur ? demanda Clémence. Souffrirais-tu davantage ?

—Non, chère amie, je ne souffre pas davantage, tranquillise-toi. Mais tout à l'heure, pendant que j'étais plongée dans un demi-sommeil, les plus doux souvenirs de ma vie se sont représentés à mon esprit, en tableaux successifs et saisissants. J'ai ressenti le bonheur de mes premières années : la joie pure que je goûtais, lorsque je servais et aimais Dieu comme toi. Tous mes doutes, les mauvaises impressions que la fréquentation du monde et les lectures dangereuses avaient jetées dans mon âme, tout cela a disparu en un clin d'œil. En ce moment je me sens comme renouvelée. Ah ! j'éprouve un grand besoin de Dieu. Je ne veux pas seulement le prier, mais je désire ardemment me réconcilier avec lui.

A ces paroles, prononcées avec un accent pénétré, Clémence, hors d'elle-même, attendrie, se précipita vers sa sœur, l'étreignit dans ses bras, la couvrit de ses baisers et de ses larmes. Sous l'influence de la chaleureuse affection de la jeune fille, Elisa sentit une force nouvelle descendre dans son cœur, il lui semblait être en contact avec Dieu même, à travers le cœur de sa noble et pieuse sœur, et elle le lui dit :

—Ah ! répondit celle-ci, c'est que, vois-tu, j'ai communiqué ce matin ; ton instinct ne te trompe donc pas. Jésus, il y a peu de temps, a fait palpiter mon cœur, et j'ai bien prié pour toi.

—Clémence, reprit Elisa, le premier moment d'émotion passé, achève ce que tu as si heureusement commencé. Il faut que je verse mon cœur avec les fautes de ma vie dans le sein d'un ministre de Jésus-Christ. Je compte sur toi pour amener un prêtre à l'hôtel : le plus tôt sera le mieux.

—Sois sans inquiétude, chère sœur, répondit la jeune fille. Demain, au plus tard, tes vœux seront satisfaits, je te le promets.

—Mais que dira mon père ? et notre mère, ne s'opposera-t-elle pas à cela ?

—Je me charge de tout, répliqua Clémence

en souriant. Ne consens-tu pas à ce que j'agisse en ton nom et comme ta fondée de pouvoir ?

—Oh ! oui, j'ai confiance en toi, bonne amie, comme on a confiance dans les anges.

Le soir même du jour où s'était opéré ce changement merveilleux dans le cœur d'Elisa, Clémence prit sa mère à part, et lui communiqua sans détour le désir exprimé par la malade. La comtesse de Garderel jeta d'abord les hauts cris ; elle alléguait l'impression fatale que cela pouvait propuire sur Elisa.

—Cette impression sera bonne et favorable, répondit la jeune fille. Ce serait pour elle un cruel chagrin, je le sais, de voir son vœu repoussé.

—Fais donc à ta volonté, dit enfin Mme de Garderel. Mais je tiens à ce que ton père soit prévenu, et à ce que rien ne se fasse sans son aveu.

—Telle est bien mon intention, ma mère, répartit Clémence ; et je vais aller sur-le-champ parler à mon père du désir d'Elisa.

Depuis la visite de Félix, M. de Garderel passait une partie de ses journées enfermé dans son cabinet. Quand il le quittait, c'était pour faire une rapide visite à sa fille malade, ou bien pour errer comme un insensé à travers les appartements de l'hôtel. Il n'aimait pas à être distrait de ses sombres réflexions. Aussi, lorsque Clémence frappa à la porte du cabinet, il répondit d'entrer, il est vrai, mais avec une voix tellement rude, que la pauvre enfant sentit son cœur battre à coups précipités dans sa poitrine ; il lui fallut le sentiment du devoir impérieux dont elle s'était chargée, pour trouver la force de tourner le bouton. A peine avait-elle entr'ouvert la porte, que du même ton que tout à l'heure, son père lui demandait ce qu'elle voulait.

La jeune fille, ayant refermé la porte, s'approcha du comte avec un regard si doux, si suppliant, que M. de Garderel n'y put tenir ; du geste il lui indiqua une chaise. Lui-même était assis à son bureau.

Clémence obéit à l'invitation de son père, et commença à exposer le sujet de sa visite.

—Mon bon père, dit-elle en prenant la main du comte qu'elle sentit tressaillir dans les siennes, je viens au nom de notre pauvre malade vous adresser une prière.

—Va-t-elle donc plus mal ? demanda M. de Garderel avec angoisse.

—Non ; mais, ne se sentant pas mieux, elle

désire une consolation que personne ne peut lui procurer ici.

Le comte pensa aussitôt qu'il était question de Félix, qu'Elisa avait réclamé plusieurs fois.

—Que souhaite-t-elle donc ? interrogea-t-il d'un air impatienté.

—Un prêtre, répondit simplement, mais nettement la jeune fille.

—Un prêtre ! répéta M. de Garderel, au comble de l'étonnement ; un prêtre ! et pourquoi ?

—Pour lui demander les secours de la religion, dans laquelle elle est née, et dans laquelle elle a été élevée,

A mesure que Clémence parlait, sa voix devenait plus ferme ; il y avait même une certaine autorité dans son accent.

—Un prêtre ! dit encore le comte.

Puis, un nuage passa sur son front. Clémence eut peur d'être refusée. Pourtant, après quelque silence, M. de Garderel reprit :

—Un prêtre un ministre de Dieu ! Oui, c'est juste ; car je sais, ma fille, ajouta-t-il d'une voix effrayante, qu'il existe un Dieu !

Sans pénétrer le sens de cette réflexion, qui jaillissait des profondeurs de l'âme de son père, Clémence en fut frappée.

—Vous permettez mon père, demanda-t-elle, que je fasse venir un prêtre ?

—Fais ce que tu jugeras convenable et agréable à ta sœur ; je te donne pleine liberté.

Le jeune enfant remercia Dieu de tout son cœur ; elle embrassa son père, et se hâta de porter la bonne nouvelle à Elisa. Mme de Garderel, qui était auprès de la malade, fut surprise de la facilité avec laquelle son mari avait consenti, et elle ne cacha pas son étonnement.

Elisa accueillit avec bonheur les paroles de sa sœur, et la pria de rester auprès d'elle durant toute la nuit, pour l'aider à se préparer dignement à la visite du ministre de Dieu.

Le lendemain, un prêtre de la paroisse des Missions étrangères, qui avait été mandé, se présenta à l'hôtel du comte de Garderel ; il y fut reçu par Clémence, qui le connaissait beaucoup et lui avait confié le soin de sa propre conscience. C'était un homme mûri dans les travaux de l'apostolat, l'un de ces prêtres dont le cœur est toujours ouvert à la confiance de toutes les misères et de toutes les infortunes, et qui ne restent jamais sourds aux cris de la souffrance, parce qu'ils en connaissent admirablement le langage.

La vue du prêtre impressionna légèrement la malade, mais elle se rassura dès les premières

paroles qu'elle lui entendit prononcer. Clémence les laissa seuls.

L'entretien du prêtre et de la malade dura longtemps. Quand il fut terminé et que le ministre de Jésus-Christ fut parti, Clémence rentra auprès de sa sœur. Elle la trouva le visage inondé de joie.

—Ma sœur, dit-elle, avec un accent dans lequel toute son âme avait passé, ma sœur, que je suis heureuse ! Viens m'embrasser. J'ai reçu, tout à l'heure, le pardon de Dieu ; le baiser donné par le père de famille à l'enfant prodigue, Jésus vient de me l'accorder. Jamais je n'ai goûté une joie semblable.

Clémence était accourue. Elisa, inondée de larmes délicieuses, la pressa avec ivresse sur son cœur.

—Tu as été un ange pour moi, Clémence, poursuivit-elle ; continue envers ta sœur le saint et pieux ministère que tu as si dignement commencé.

Clémence ne pouvait parler tant elle était saisie et émue, Elisa, qui le remarqua, reprit :

—Ne t'afflige pas, pauvre sœur ! Nous ne nous séparons quelques instants ici-bas que pour être à jamais réunies au ciel, dans le séjour de l'immortelle félicité.

—Je ne suis point affligée comme tu le supposes, chère amie, put enfin répondre la jeune fille ; mais je suis hors de moi à la pensée des grâces insignes que Dieu vient de te faire.

—J'en attends encore d'autres, bonne sœur ; mais c'est à toi que je confie le soin d'en déterminer l'heure. Promets-moi, au moindre symptôme de danger, d'avertir le prêtre, afin que je reçoive les sacrements de l'Église en pleine connaissance.

Clémence promit.

Le jour fatal ne tarda pas à luire. Une semaine plus tard, l'état de la malade était tellement désespéré que Clémence, le cœur inondé de douleur, crut que le moment était arrivé de s'acquitter de sa triste mais consolante mission. Se trouvant seule avec Elisa, elle choisit l'occasion et lui dit :

—Ne serais-tu pas heureuse, chère sœur, de voir le prêtre et de recevoir les sacrements ?

—Oh ! oui, assurément, répondit la malade avec douceur.

Puis elle ajouta :

—Le moment est-il donc si proche ?

—Hélas ! Dieu seul le sait, reparti Clémence en étouffant un sanglot.

Sa sœur lui serra la main en lui disant :

—Va, bonne et chère amie ; dispose toutes

choses pour le mieux. Je m'en remets à toi,

Cette fois, il ne fut pas nécessaire d'insister auprès de M. et de Mme de Garderel. Tout entiers à leur douleur, ils ne désiraient qu'une chose : satisfaire les vœux de l'enfant qu'ils allaient perdre. D'ailleurs, eux aussi avaient vu la joie de la jeune fille, à la suite de la visite du prêtre ; ils avaient été témoins de son calme inaltérable, de sa patience, de sa résignation. Ils ne mirent donc aucun obstacle aux dispositions que Clémence était chargée de prendre.

Le prêtre averti ne se fit pas attendre. Il réconcilia une dernière fois Elisa ; puis il lui donna le sacrement de l'Eucharistie et celui des malades. Clémence seule était présente à l'auguste cérémonie. Mais la douleur qu'elle éprouvait fut bien adoucie par la joie profonde qui rayonnait sur le visage pâle d'Elisa. Ce fut avec des transports d'amour extraordinaires, que la malade reçut le corps sacré du Sauveur, ce viatique de l'Eternité. Son cœur surabondait de joie.

Quand tout fut terminé, le prêtre se retira en promettant de revenir le lendemain.

La jeune fille, les mains jointes, les yeux fermés, pria longtemps dans le plus profond recueillement. Son front illuminé de clartés surnaturelles, reflet de la grâce que le Sauveur versait à flots dans son âme, n'avait jamais paru si beau.

M. et Mme de Garderel étaient entrés et ne lui voyant pas faire un mouvement, s'approchèrent, inquiets. Ils s'aperçurent bientôt qu'elle était absorbée dans une douce méditation ; ils s'arrêtèrent l'un et l'autre sous l'influence d'une sorte de respect, et contemplèrent silencieux la puissante action de la religion. Elisa, en ouvrant les yeux, les porta tout d'abord sur son père et sur sa mère.

— Ah ! dit-elle avec un aimable sourire, j'ai bien prié pour vous ! Que Dieu prenne ma vie, je la lui donne volontiers et de bon cœur ; mais qu'il vous rende le bonheur !

Ni le comte ni la comtesse de Garderel ne répondirent. Seulement, ils étaient émus plus qu'ils ne le voulaient faire paraître.

Le soir, Elisa se trouvant plus mal, ses parents ne la quittèrent pas. C'était un soir de février ; la nuit était venue depuis longtemps, les violentes rafales du vent bruissaient au dehors ; la neige tombait, par intervalles, à flacons pressés ; le feu qui brûlait dans lâtre avait peine à neutraliser le froid pénétrant. M. et Mme de Garderel étaient assis avec Clémence, près du

lit de la malade. Elisa sommeillait depuis quelques instants. Tout à coup elle s'éveilla, en disant qu'elle suffoquait. Le comte, la comtesse et Clémence se levèrent effrayés ; ils compréhnaient que l'heure redoutable allait sonner. Le visage d'Elisa était pâle comme un linceul ; elle murmura encore :

— Je sens que je m'en vais, adieu ! Jésus, Marie, recevez mon âme.

Et, avant que son père, sa mère ou sa sœur n'eussent pu lui adresser la parole, elle expira. Un léger sourire, qui s'était dessiné sur ses lèvres au moment où son âme s'en exhalait, resta immobilisé par la mort. Il attestait la sérénité et la joie avec lesquelles la pauvre enfant avait rendu le dernier soupir.

Cette mort, toute prévue qu'elle fût, produisit une impression terrible sur M. et Mme de Garderel. La malheureuse comtesse jetait des cris à fendre le cœur ; le comte était retombé anéanti sur son fauteuil ; ses membres tremblaient, ses dents claquaient, une stupeur inexprimable se lisait sur son visage blême. Clémence s'était prosternée au chevet de sa sœur. Parmi ses sanglots on distinguait les accents enflammés de sa prière. Elle demandait à Dieu d'avoir pour agréable le sacrifice de celle qui venait de retourner à lui.

(A continuer.)

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Chronique locale

— Nous recevons trop tard pour la publier cette semaine une réponse à l'article qui a paru dans le dernier numéro du journal sous le titre de " Forestiers Indépendants. " En justice pour les membres de cette association, nous reproduirons cette réponse ou les réponses qu'ils voudront bien nous adresser comme aussi, naturellement, la réplique de notre correspondant.

— Une retraite pour les hommes, membres de la Congrégation de la Sainte-Famille, et ouverte dimanche soir, se terminera aujourd'hui même par la communion générale des associés, pendant la messe de minuit. Les pieux exercices de cette retraite ont été suivis, jusqu'ici, par une foule recueillie d'hommes et de jeunes

gens attirés par la parole éloquentة et persuasive du prédicateur,—le révd. P. Hages, de l'Ordre des Dominicains.

—A la cathédrale, mardi, un service funèbre a été chanté pour le repos de l'âme de feu Johnny Germain, comme membre de l'Association de prières.

—Le R. P. Vasselín, Dominicain, qui prêche actuellement l'avent à l'église St-Etienne du Mont, à Paris, sera le prédicateur du prochain carême à Notre-Dame de Montréal.

—Jusqu'à nouvel ordre, la perception des cotisations des membres de la Société des Artisans en cette ville, se fera au bureau personnel de M. Lemieux, les lundis et mercredis de chaque semaine.

—Le tableau de M. Sinaï Richer " M. Joliette " est terminé. Il a été exposé chez M. Bernard, marchand-tailleur, où des centaines de personnes sont allés admirer le talent de l'artiste qui l'a exécuté.

—A Montréal, dimanche le 6 courant Mgr l'archevêque, a fait à la cathédrale les ordinations suivantes :

Sous-diaconat : MM. L. J. Desjardins, A. J. Magnan, E. J. Poitras, Montréal.

Diaconat : MM. O. J. Gadbois, St-Hyacinthe ; J. Lechner, Syracuse.

—Nous aimons à parler de tout ce qui est artistique, de tout ce qui est joli. C'est pourquoi nous aimons à faire mention du superbe étalage de cartes de Noël et du jour de l'An et d'objets d'arts et de fantaisie de MM. L. A. Choquet & frère, libraires. Cet étalage dépasse par la beauté et la quantité des articles tout ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui. Nous encourageons nos lecteurs à aller admirer ces superbes objets.

—M. Charles Duchesne, résidant au village Laprovidence, ci devant à l'emploi de M. V. B. Sicotte, Shériff, vient d'être engagé par M. L. F. Morrison comme gardien au pont de la Société.

—M. H. Bourgault, sténographe, de cette ville, vient d'être nommé député de M. le Shériff V. B. Sicotte.

—Nous apprenons que M. Arthur Maillet, homme de police à l'emploi de la cité de St-Hyacinthe depuis une couple d'années, a donné avis au Conseil de sa démission pour cause de santé.

—Le contrat de la malle entre St-Hyacinthe et St-Dominique a été accordé à M. Régis Paradis de St-Dominique. La malle, au lieu de partir de St-Hyacinthe pour aller à St-Dominique et revenir en cette ville, part maintenant

de St-Dominique arrivant à St-Hyacinthe vers 9 heures et retournant à St-Dominique vers 10 heures, c'est-à-dire après l'arrivée du train de Montréal.

—Nous apprenons la mort presque subite, arrivée vendredi, en cette ville, de M. M. Boisseau, bourgeois. La veille, se trouvant indisposé, le malade avait, paraît-il, négligé le ministère d'un confesseur. La maladie devenue subitement grave le lendemain ne permit pas au moribond d'attendre ce confesseur qu'il avait envoyé quérir en toute hâte ; à son arrivée, il était mort. Les funérailles ont eu lieu lundi, à la cathédrale.

MAISONS PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9 rue St-Denis.

Epiceries, Provisions

Désiré Dun siné, rue St-Antoine.

Damien Bonhard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joseph Chartier, rue Bourdages.

Pagnuelo et frère, rue Cascades.

Ferronneries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.

Poêles, objets en fonte

J. H. Morin, Place du Marché.

Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

Grains, fleur, etc.

Michel Bousquet, rue Mondor.

M. Denis, rue Cascades.

Marchandises sèches

N. G. Leduc, Place du Marché.

Bédard et Leschvre, Place du Marché.

Alfred Lapalme, " " "

Chaussures

Joseph Morin, Place du Marché.

Félix Houle, " " "

L. N. Lussier, rue Cascades.

Tailleurs

Joseph Allaire, Rue Cascades.

Joseph Cabana, " " "

J. H. Choquette, au Séminaire.

Barbiers

V. et A. Lafamme, rue Cascades.

Charland et Turcotte, Place du Marché.

Selliers

Hormisdas Guertin, rue Cascades.

Joseph Daltac, " " "

Irénée Choquette, " " "

Plombiers

Joseph Hébert, rue Cascades.

Adrien Blondin, " " "

H. N. Bernier, rue Cascades.

Brodeur et frère, rue St-Antoine.

Boulangers

Gladu et frère, rue Concorde.
 Cyrien Gladu, rue Cascades.
 Edouard Labonté, rue St-Antoine.
 Langovinet frère, Bord de l'eau.
 Camille Gosselin, rue St-Antoine.

Librairie

E. H. Richer, Place du Marche.
 L. A. Choquet et frère, rue Cascades.

Carrossiers

Hormidas Choquette, rue Cascades.
 Arthur Choquette, rue Bourdages.

Forgerons

Thomas Bajoie, rue Cascades.
 Nazaire Arcand, rue Concorde.
 Napoléon Daignault, rue Concorde.
 Clément Lacroix, rue William.
 Gilbert Lessard, rue William.
 Esdras Dussault, rue Mondor.

Fûts, cafés

Alfred Breton, Place du Marché.

Cordonniers

Clément Jacques, rue Cascades.
 Victor Sévigny, " "

Entrepreneurs menuisiers

Joseph Chenette, rue Concorde.
 Paquette et Gôdbout, rue William.

Entrepreneurs maçons

Oscar Lamoureux.
 Louis Gosselin.

Bouchers

Rémi Daigle, au Marché.
 Napoléon Soly, do.
 Denis Rivet, do.
 Joseph Lebrun, do.
 Victor Bernier, do.
 Magloire Gaboury, do.
 William-Bousquet, do.

Orfèvres, Bijoutiers

Eug. Lamarche, Place du Marché.
 Léonard Beaudry, " "

Fournisseur pierre et chaux

Bruno Lamontagne, La Carrière.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Fabrics gratis à toute personne qui achètera une robe.
 M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.
 Soies, Velours, Plûches, Dentelles, Broderies,
 Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
 Fourrures canadiens, Anglais et Écossais, pour habillement d'hommes débent toute compétition.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 - Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

MAÇON

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies, Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc. D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

118 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ:—

Bureaux a Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDICIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HERBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour

Toux, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25c

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

"L'ECHO"

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBrière, imprimeur-éditeur, ex la rue St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.